

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du lundi 28 janvier 2019

Date de convocation : 21 janvier 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date d'affichage : 22 janvier 2019

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Michèle MOISAN, Claude BERNARD, Christiane BLINTZOWSKY, Michel CALLIOT, Didier CHOLET, Jacques LAUNAY, Josiane MEHOUS, Laurent PANNETIER, Jean-Pierre POINSOT, Joële TADIER, formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents excusés : Michèle-Valérie ANDRE donnant procuration à Michel CALLIOT, Claude BOULIN donnant procuration à Michèle MOISAN, Jacques GIRARD donnant procuration à Jean-Pierre POINSOT, Caroline MARTIN donnant procuration à Christiane BLINTZOWSKY, Mélanie MAIGNAN-NABUCET donnant procuration à Didier CHOLET.

Jacques LAUNAY est nommé secrétaire.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 à l'approbation de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-2-001 : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LE CENTRE NAUTIQUE A SABLES D'OR LES PINS

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Par délibération n°2018-2-034 du 25 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé d'engager la réhabilitation de l'école de voile en confiant l'assistance à Maître d'ouvrage aux services de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités.

Après avoir recensé les besoins, en tenant compte des perspectives d'évolution de cet équipement sportif destiné à accueillir les élèves de différentes écoles du territoire de Dinan Agglomération, un appel à candidature pour une maîtrise d'œuvre a été lancé via le site Bretagne Marchés Publics, suivant le règlement d'appel public à candidature qui sollicitait une lettre de présentation, un dossier administratif et un dossier technique.

A l'issue de la période de consultation qui s'est déroulée du 30 octobre au 21 novembre 2018, 20 cabinets d'architectes ont répondu au projet de Fréhel. Une première sélection des candidatures a été effectuée sur le contenu du dossier, la motivation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, les compétences et moyens affectés à l'opération et les références. 3 cabinets ont alors été admis à soumissionner pour remettre une offre de prix et une intention architecturale au pouvoir adjudicateur. Une réunion de travail, le 11 décembre 2018, a permis de présenter les attentes de la commune aux trois équipes de maîtrise d'œuvre. Ce temps d'échanges a été suivi d'une visite sur site. Les architectes devaient remettre leur offre pour le 11 janvier dernier, en amont de l'audition programmée le 18 janvier. Après tirage au sort, les trois cabinets ont été invités à exposer leurs travaux devant les membres du jury. A titre indicatif, il est rappelé que le règlement de consultation prévoit une indemnité de 3 000€ pour chaque soumissionnaire auditionné.

Au terme des exposés et après avis émis par chaque membre du jury, il vous est proposé de confier la maîtrise d'œuvre pour la démolition-construction du centre nautique au cabinet SABA

Architectes de Saint-Brieuc.

Le montant de ses honoraires est de 89 960€ correspondant à 9.37 % du montant estimatif des travaux, chiffré à 960 000€ H.T.

L'équipe d'architectes s'engage à respecter le calendrier proposé initialement par le maître d'ouvrage, avec une livraison prévisionnelle du chantier en mai 2020.

Madame le Maire rappelle le déroulé de la procédure depuis la délibération initiale du Conseil Municipal en avril 2018. Avant de soumettre les trois projets exposés au vote de l'assemblée, elle propose, à ceux qui le souhaitent, de donner leur avis.

Christiane BLINTZOWSKY tient à réexprimer son ressenti, évoqué à l'issue de la matinée d'auditions, à savoir sa préférence pour le projet n°3 qui, par son implantation, impacte moins le parking. En effet, le projet n°1 réduit considérablement le stationnement pour le centre nautique sur l'esplanade. L'implantation du 1^{er} projet coupe la perspective vers la pointe dunaire. De plus, le passage couvert entre les deux bâtiments présente un risque en favorisant la possibilité de s'y installer à l'abri de tout regard. Un projet doit se fondre dans l'urbanisme existant, ce qui est moins évident dans le projet n°1 qui gâche la place de l'Equinoxe.

Madame le Maire précise que le projet n°2 a été écarté de façon unanime, son intégration dans l'environnement étant trop marginale.

Le projet n°1 semblait être retenu majoritairement lors des précédents échanges en bureau municipal. L'implantation du second bâtiment dans cette orientation n°1 impacterait de 10% la vue des logements situés derrière le centre nautique.

Quel que soit le projet retenu, il faudra prévoir une vidéo surveillance du bâtiment.

Michel CALLIOT précise que l'impact visuel est important mais identique dans les projets n°1 et n°3. Sans avoir la possibilité de mesurer les angles de vision par rapport aux immeubles construits aux abords, il sera nécessaire de disposer d'une hauteur de 5 mètres dans le local où seront entreposées les voiles. Le projet n°3 sera constitué de deux zones : l'une chauffée (bureaux, vestiaires...) et l'autre pas. Un hall exposé Nord/Sud séparera ces deux parties, ce qui laisse craindre une dissipation d'énergie.

Si les projets n°1 et 3 répondent aux attentes du maître d'ouvrage, le choix de Michel CALLIOT se porte sur le projet n°1.

Didier CHOLET hésite entre les esquisses n°1 et 3 depuis leur présentation par les architectes. Si le premier projet semble plus intéressant en fonctionnalité, le troisième, par son implantation et sa volumétrie, s'intègre mieux dans le voisinage. Il partage l'opinion de Christiane BLINTZOWSKY quant à l'impact par rapport à la place.

Pour Jean-Pierre POINSOT, le fait de réutiliser les locaux dans l'immeuble collectif apporte une moins-value au projet n°3.

Madame le Maire précise que les honoraires des trois cabinets oscillent entre 9.37€% et 10% du montant estimatif H.T. des travaux. Le projet s'inscrit dans l'estimation initiale.

Christiane BLINTZOWSKY considère qu'à ce stade de la procédure, il est logique que l'enveloppe financière soit respectée. Le projet n°1 prévoit la construction de deux bâtiments qui sera sans doute plus coûteuse qu'une seule structure.

Josiane MEHOUS demande quels ont été les motifs qui ont permis d'évincer les dossiers reçus en mairie, pour n'en garder que 3 sur les 20.

Michel CALLIOT indique que les références, les compétences et les moyens faisaient partie des critères de sélection.

Les projets des maîtres d'œuvre sont mis au vote. Les Conseillers Municipaux se prononcent de la façon suivante :

Projet n°1 : Cabinet SABA Architectes = 10 voix Pour

Projet n°2 : Cabinet COUASNON-LAUNAY = 0 Voix

Projet n°3 : Cabinet BPM Architectes = 4 voix Pour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix Pour et 4 voix Contre (Christiane BLINTZOWSKY, Caroline MARTIN, Didier CHOLET, Michèle-Valérie ANDRE) et 1 abstention (Jacques GIRARD) :

- **DECIDE DE CONFIER** la mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition-construction du centre nautique à Sables d'Or les Pins au cabinet SABA Architectes de Saint-Brieuc, pour un montant de 89 960€ H.T. (mission de base et missions complémentaires) correspondant au taux de 9.37% du montant estimatif des travaux, chiffré à 960 000€ H.T.,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet SABA Architectes de Saint-Brieuc,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le permis de démolir et le permis de construire pour le centre nautique,
- **PRECISE** que les crédits, pour la réalisation de ce projet, seront inscrits au compte 2313, du budget de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

DELIBERATION N°2019-2-002 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA DEMOLITION-CONSTRUCTION DU CENTRE NAUTIQUE A SABLES D'OR LES PINS

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

La Commune de Fréhel dispose d'une école de voile située à Sables d'Or les Pins. La vétusté des locaux d'une part, le développement des activités nautiques d'autre part, ont conduit le Conseil Municipal à se pencher sur le devenir de cet équipement de loisirs, pôle sportif, attractif au cœur de la station.

Il est à noter que la structure, à terme, aura vocation à accueillir les adeptes des activités nautiques ainsi que les élèves scolarisés dans des établissements implantés sur le territoire de Dinan Agglomération. Cette résonance à caractère intercommunal accentue l'importance d'offrir un service adapté et de qualité pour répondre à l'ensemble des besoins recensés.

Les services de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités qui assurent l'assistance au maître d'ouvrage, ont estimé les travaux de démolition-reconstruction du centre nautique. L'enveloppe financière prévisionnelle s'élève à 960 000€ HT, majorée de 10% pour dépenses imprévues. S'ajoutent aussi les honoraires de maîtrise d'œuvre au taux de 9.37 % du montant estimatif des travaux ainsi que les différentes études et les diagnostics se référant au projet.

Afin de financer ce programme conséquent de travaux, il est proposé de solliciter des financements au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès des services de l'Etat. Compte tenu du planning prévisionnel des travaux, échelonné sur deux exercices comptables -2019 et 2020-, un phasage de la subvention serait cohérent.

Aussi, le plan de financement pourrait s'établir de la façon suivante :

Coût de l'opération H.T. (Hors honoraires et frais d'études)	
.....	1 056 000€
Soit	
T.T.C.....	

..... 1 267 200€

Subventions attendues :

- DETR (30 % au titre des équipements sportifs) 316 800€
- Contrat de partenariat région (30 %) 316 800€
- Contrat Région au titre du tourisme (25% plafonnés à 600 000€ de dépenses) 150 000€
- Autofinancement.....
- 483 600€

Aussi, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour et 1 abstention (Michèle-Valérie ANDRE) :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR pour la démolition-construction du centre nautique communal à Sables d'Or les Pins ;
- **PROPOSE** que cette dotation soit attribuée en deux phases : l'une intégrant la démolition et le démarrage de la construction au titre de l'exercice 2019, l'autre qui prendra en compte l'ensemble des autres travaux à réaliser jusqu'à la réception escomptée en mai 2020 ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessous,

Coût de l'opération H.T. (Hors honoraires et frais d'études) 1 056 000€
Soit T.T.C.....
..... 1 267 200€

Subventions attendues :

- **DETR (30 % au titre des équipements sportifs) 316 800€**
- **Contrat de partenariat région (30 %) 316 800€**
- **Contrat Région au titre du tourisme (25% plafonnés à 600 000€ de dépenses) 150 000€**
- **Autofinancement.....**
- **483 600€**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune, s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

DELIBERATION N°2019-2-003 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LES AMENAGEMENTS DE SECURITE

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Plusieurs routes de la Commune, aux carrefours de voies départementales hors agglomération, présentent un caractère de dangerosité pour les automobilistes mais aussi pour les piétons. Ces lieux **accidentogènes** interpellent plusieurs administrés.

Considérant le caractère pertinent des observations formulées en Mairie, Madame le Maire a organisé une réunion de travail avec les services du Conseil Départemental. Ce qui a permis de recenser les axes routiers sur lesquels des aménagements de sécurité s'avèrent judicieux. Il s'agit :

- Du carrefour RD N° 786/Rue des Haguinets
- Du carrefour RD n°34/La ville André
- Du carrefour RD n°786/Route Départementale n°117
- Entrée Nord/Route Départementale n°786
- Du carrefour RD N° 117/Rue du Tertre Fourré

L'installation de ralentisseurs ou de chicanes sur ces différents sites de la commune engagera une dépense estimée à 82 000€ H.T. Après la réalisation d'un relevé topographique par géomètre, le chiffrage du programme de travaux avec un détail technique par site sera affiné et complété.

Par conséquent, le plan de financement de ce programme se détaille de la façon suivante :

Montant des travaux H.T.....	
82 000€	
Soit T.T.C.....	98 400€
<u>Subvention attendue :</u>	
DETR (35%) au titre des travaux de voirie liés à la sécurité	28 700€
Autofinancement	69 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR pour les aménagements de sécurité à réaliser sur plusieurs voies de la commune au cours de l'année 2019,
- **ADOpte** le plan de financement tel que détaillé ci-dessous :

Montant des travaux H.T.....	
82 000€	
Soit T.T.C.....	98 400€
<u>Subvention attendue :</u>	
DETR (35%) au titre des travaux de voirie liés à la sécurité	28 700€
Autofinancement	69 700€

- **AUTORISE** Madame le Maire à compléter et déposer le dossier auprès des services de la Préfecture avant le 31 janvier 2019.

DELIBERATION N°2019-2-004 : ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ARASEMENT PARTIEL DU BARRAGE SAINT-SEBASTIEN : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Le barrage Saint-Sébastien se situe à cheval sur les communes de Fréhel et de Plurien. Il est alimenté par deux ruisseaux, le Papeu et le Pont de la Motte. La retenue présente une superficie de 2 ha environ pour un volume de l'ordre de 100 000 m³. Le barrage a été construit en 1962. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Propriétaire et exploitant : Syndicat des Frémur
- Hauteur maximale au-dessus du terrain naturel : 11 m environ
- Longueur de crête : 113.9 ml
- Largeur maximale de l'ouvrage au niveau du TN : 7.5 m environ

Historiquement, la vocation initiale de l'ouvrage était de fournir une réserve d'eau potable. Cependant, la production d'eau jugée insuffisante en période d'été a été abandonnée en 1980.

Aujourd'hui, le barrage et sa retenue d'eau posent des problèmes au niveau de la sécurité du site.

Les travaux envisagés consistent en l'ouverture d'une brèche verticale dans l'ouvrage permettant de rétablir la continuité écologique et le libre écoulement des ruisseaux qui alimentent aujourd'hui la retenue. Ce projet a fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, soumis à enquête publique qui s'est déroulée entre le 3 décembre et le 21 décembre 2018.

Peu d'observations ont été émises sur le projet. Sur le registre de la Commune de Fréhel, 2 observations ont été formulées. La mairie de Plurien a recensé une seule observation.

Un point sensible relatif au nettoyage des buses en béton avant déversement de l'eau dans le ruisseau est soulevé sans donner lieu à observation.

Après avoir examiné les pièces du dossier, visité le site, analysé les explications fournies par le pétitionnaire, le Commissaire Enquêteur considère que la démolition partielle du barrage est en conformité avec le rétablissement de la continuité écologique de la vallée. Il émet un **avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale présentée par le Syndicat des Frémur sur le projet d'arasement partiel du barrage de Saint-Sébastien, suivant le scénario retenu dans le dossier présenté à l'enquête.

Madame le Maire précise que le barrage sera ouvert sur une largeur de 18 mètres, au niveau de la crête. Il est prévu de réaliser la vidange de l'étang par pompage afin d'éviter tout débordement dans le ruisseau aval. Après la vidange du plan d'eau et l'arasement partiel du barrage, des travaux de réhabilitation du cours d'eau sont prévus et bien décrits dans l'étude. Il en est de même pour la plantation de vergers et un ensemencement de prairie de fond de vallée.

Au cours des permanences tenues par le Commissaire enquêteur, une observation a été formulée par la gérante des écuries de Saint-Sébastien qui souhaitait des afin de mieux gérer son activité avec ses chevaux pendant la durée des travaux.

Toutes les autorisations requises sont annexées au dossier. Les travaux devront être entrepris en mars/avril. Les ostréiculteurs et mytiliculteurs ont été associés au projet.

Madame le Maire adresse ses remerciements aux agriculteurs de l'exploitation du Papeu qui acceptent de mettre des terres à disposition pour l'épandage de boues.

Aussi, Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour et 1 abstention (Michèle-Valérie ANDRE) :**

- **SUIT l'avis émis par le Commissaire Enquêteur,**
- **SE PRONONCE favorablement sur le projet d'arasement partiel du barrage Saint-Sébastien, tel que prévu dans les documents techniques soumis à l'enquête publique.**

DELIBERATION N°2019-2-005 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE GLISSE

RAPPORTEUR : Didier CHOLET, Adjoint à l'Urbanisme – Jeunesse, affaires scolaires, petite enfance – Sport – Vie associative.

La commune dispose d'une aire de jeux dotée d'une structure multisports, au bourg de Fréhel. Afin de compléter cet équipement et de pouvoir répondre aux attentes des jeunes fréhélois, une réflexion est engagée pour l'implantation d'une glisse universelle à proximité du site existant. Sur un espace d'environ 600 m², le pump-track trouvera rapidement son public. Les vélos, les trottinettes, les rollers ou encore les skate-boards pourront évoluer sur ce lieu sans voiture. Enfants et adolescents sont adeptes de ces parcours parsemés de bosses. Le projet, sur lequel souhaite s'engager le Conseil Municipal, est estimé à 100 000€ H.T., soit 120 000€ T.T.C.

Le plan de financement présenté ci-dessous porte sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Dépenses en €		Ressources en €	
Investissement en HT			
Etudes		Conseil Régional (contrat de partenariat)	25 000€
Travaux			
Equipement	100 000€		
TVA.....		Etat (DETR...)	/
.....	20 000€		
Fonctionnement en TTC		Département (contrat de territoire...)	/
Frais de personnel :	3 000€	Autofinancement	98 000€
Frais de structure (forfait de 15% des charges de personnel)			
Total	123 000€	Total	123 000€

Ce programme de travaux et les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

Madame le Maire évoque la réflexion engagée sur ce projet et les différents échanges menés par rapport à sa localisation potentielle. La structure multisports située à la Grande Abbaye va être remise en état. De ce fait, il est proposé que le terrain de bosses soit aménagé à proximité.

Didier CHOLET explique que le site peut s'ouvrir à tout public et à tout type de jeux (vélo, trottinette, draisienne, rollers...). Une clôture composée de panneaux rigides et d'un portail viendra délimiter l'espace de loisirs.

La dépense pour la clôture n'est pas intégrée dans le plan de financement présenté. Il est précisé que la subvention susceptible d'être allouée à la commune au titre du contrat de partenariat est forfaitaire.

Ainsi, considérant ces éléments, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour et 1 contre (Michèle-Valérie ANDRE) :**

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus,
- **VALIDE** le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus,
- **DEMANDE** à bénéficier d'une aide régionale au titre du contrat de partenariat de Dinan Agglomération, sur les Fonds Région territorialisé et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional,
- **DEMANDE** à bénéficier d'une aide départementale et s'engage à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- **DEMANDE** à bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du Contrat de ruralité et s'engage à déposer une demande auprès des services de l'Etat,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la commune, s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

DELIBERATION N°2019-2-006 : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SITE A SABLES D'OR LES PINS

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée l'adhésion de la Commune de Fréhel dans le syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel dont les orientations stratégiques sont liées à l'animation et la valorisation du territoire.

Dans la continuité des actions entreprises et des projets à venir, une réflexion est engagée sur la possibilité de construire une Maison de Site à Sables d'Or les Pins.

La Commune dispose d'un terrain communal au cœur de la station, d'une surface approximative de 700m², sur lequel pourrait s'implanter une structure dotée d'une salle d'expositions, avec scénographie, dans laquelle il serait intéressant de mettre en valeur la naissance de la station de Sables d'Or les Pins, à travers les années folles.

Ce bâtiment sera également doté de locaux pour l'accueil de l'Office de Tourisme. La compétence Tourisme étant transférée à Dinan Agglomération, il conviendra, au moment opportun, d'impliquer les services concernés dans le projet.

Des sanitaires publics s'intégreront aussi dans la construction. Au vu des éléments exposés, il vous est proposé d'émettre un avis sur l'opportunité d'ériger une maison de site à Sables d'Or les Pins.

Madame le Maire explique à l'assemblée que l'agence « La Pro est dans le Pré » est retenue pour l'aménagement des maisons de sites. Le cabinet a présenté, au cours d'une première réunion de travail, son approche sur les 4 communes du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel. Dinan Agglomération et Lamballe Terre et Mer étaient conviées à cette rencontre. De très bonnes idées émergent pour l'aménagement des sites : Cap Fréhel, Maison du Marais, Maison de la Criée, Ecole des Sœurs.

Le cabinet a rencontré les Maires à l'exception de celui de Fréhel qui n'a pas été contacté initialement. Une réunion a alors été calée au 27 novembre 2018 à la mairie.

Début décembre, une nouvelle rencontre avec l'ensemble des personnes parties prenantes dans le projet, a été organisée. Au cours de cet échange, Madame le Maire de Fréhel n'a pas souhaité prendre de décision, mais a manifesté le souhait de disposer des documents pour une parfaite maîtrise du dossier.

Le 17 décembre 2018, une entrevue à la Mairie de Fréhel, entre le Maire et le Président du Syndicat Mixte a permis d'élucider les attentes de la Commune qui portent sur la construction d'une maison de site à Sables d'Or les Pins dans laquelle seront retracées les années folles de la station et peut-être la vie des carrières de Fréhel. En aucun cas, la commune de Plurien ne pourra s'appropriier ces thèmes.

Madame le Maire met l'accent sur l'importance de prendre une délibération pour acter le projet qui devra être intégré dans le Grand Site.

*Pour **Christiane BLINTZOWSKY**, cette démarche s'affiche comme un processus trop flou pour délibérer en l'état. Elle rappelle que l'Office de Tourisme relève de la compétence de Dinan Agglomération. La proposition telle que présentée s'inscrit à l'inverse de la logique, en voulant créer initialement une maison de site et y intégrer ensuite l'Office.*

***Josiane MEHOUS** estime qu'il s'agit d'un projet global de plusieurs maisons de sites. Il est important que la Commune de Fréhel s'y inscrive. C'est un projet qui retient l'intérêt du Département.*

***Laurent PANNETIER** s'interroge sur les financements possibles, acquis ou pas pour mener à bien cette opération. S'il est normal de se positionner, il existe un flou sur le projet présenté initialement, bien que cette maison se justifie à Sables d'Or.*

Michel CALLIOT confirme qu'il manque, à Sables d'Or les Pins, une salle pour des expositions, des manifestations... Il serait dommage de passer à côté d'un projet aussi utile. A terme, l'Office du Tourisme sera plus efficient dans la station qu'en cœur de bourg. Compte tenu de l'appartenance de la Commune à Dinan Agglomération, il semble naturel de disposer d'une maison de l'agglomération sur le territoire.

Christiane BLINTZOWSKY note la démarche particulière du Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, de créer plusieurs Maisons de Site, le risque étant de se retrouver avec de petites structures peu dynamiques dans ce qu'elles auront à montrer, à l'image des maisons nature que l'on trouve sur d'autres territoires. Sur les autres Grands Sites, se construit une maison de Grand Site conséquente.

Pour **Joële TADIER**, il s'agit simplement d'un accord de principe à émettre.

Madame le Maire rappelle l'importance d'être sur la ligne de départ !

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour et 3 contre (Michèle-Valérie ANDRE, Christiane BLINTZOWSKY, Caroline MARTIN) :

- **EMET un accord de principe pour la construction d'un bâtiment permettant d'implanter une maison de site, un Office du Tourisme ainsi que des sanitaires publics sur la parcelle communale située à Sables d'Or les Pins, cadastrée section AB, d'une surface de 706 m².**
- **DECIDE, en lien avec les différents partenaires dont le Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel et les services de Dinan Cap Fréhel Tourisme, d'engager un travail autour de ce projet,**
- **Formule le souhait de pouvoir disposer de financements au même titre que les autres communes adhérentes au Syndicat dans le cadre de l'Opération Grand Site.**

DELIBERATION N°2019-2-007 : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC BOULEVARD DE LA MER

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Lors de l'entretien des installations d'éclairage public, l'entreprise titulaire du marché a constaté la vétusté des fixations des balises bleues Boulevard de la Mer à Sables d'Or les Pins.

Il s'agit de la dépose et repose de 13 balises bleues dotées de lampes de 15w.

Le montant de la dépense est estimé à 2 270€ H.T. avec une participation financière de la commune à hauteur de 60%, soit la somme de 1 362€ H.T.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60 % conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

Jean-Pierre POINSOT explique qu'il s'agit de deux balises cassées en bout de mât. Il convient de changer les supports et les ampoules, puis le verre est repositionné après travaux.

Des travaux de remise en état des mâts en lamellé collé sont à envisager à Sables d'Or les Pins. Inaugurés en 2007, ces équipements n'ont jamais été entretenus. Les travaux porteront sur 15 mâts Boulevard de la Mer, 4 mâts allée des Acacias et un mât à marées. Des devis sont demandés aux

entreprises compétentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dépose et repose de 13 balises bleues Boulevard de la Mer à Fréhel,
- **AUTORISE** Madame le Maire à passer commande de ces travaux d'éclairage public auprès du Syndicat Départemental d'Energie,
- **PREND** note du montant de la dépense estimée à 2 270€ H.T., dont 60% seront à la charge de la commune, soit un montant prévisionnel de 1 362€,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2041582 du budget communal 2019.

DELIBERATION N°2019-2-008 : FIXATION DU NOMBRE D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2019

RAPPORTEUR : Michel CALLIOT, Adjoint en charge du Personnel et de la Communication

Dans la perspective de l'ouverture de la saison estivale, il s'avère indispensable de recourir à des emplois saisonniers pour assurer le bon fonctionnement des services communaux.

Les postes nécessaires pour la saison 2019 sont les suivants :

Camping municipal : **1 agent** à temps complet à la préparation de l'ouverture de la saison et à l'entretien d'avril à septembre
 1 agent à temps complet à l'accueil pour la période d'avril à septembre
 2 veilleurs de nuit à temps complet d'avril à septembre
 5 agents à temps complet à l'accueil pour la période de juillet et août
 7 agents à temps complet à l'entretien des sanitaires en juillet et août

Entretien des plages : **3 agents** à temps complet pour la période de juillet et août

Surveillance des plages : **6 agents** à temps complet pour la période de juillet et août

Cap Armor : **2 agents** à temps complet **et 1 agent à temps non complet** pour la période de juillet et août

Remplaçants éventuels : **3 postes.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 31, le nombre d'emplois saisonniers à créer pour la période touristique 2019,
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les démarches administratives et procéder aux recrutements,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget communal.

DELIBERATION N°2019-2-009 : GARDIENNAGE DU CAMPING MUNICIPAL POUR LA SAISON 2019

RAPPORTEUR : Michel CALLIOT, Adjoint en charge du Personnel et de la Communication

Chaque année, la commune engage une consultation pour le gardiennage du camping municipal. En effet, cet équipement de tourisme, ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre, est surveillé la nuit par une société privée. Compte tenu de la fréquentation au cours de la saison estivale et des besoins de sécurité particulièrement importants entre le 13 juillet et le 25 août, il est suggéré de renforcer la surveillance, pendant cette période, de la façon suivante :

Surveillance Période 1 :

Mise à disposition de 2 agents de sécurité de 23h00 à 5h00

- Du 1^{er} juillet au 12 juillet 2019

- Du 26 août au 31 août 2019

Surveillance Période 2 :

Mise à disposition de 6 agents de sécurité

- 2 agents de 21h00 à 3h00
- 4 agents de 00h00 à 6h00

Du 13 juillet au 18 août 2019

Surveillance Période 3 :

Mise à disposition de 4 agents de sécurité

- 2 agents de 21h00 à 3h00
- 2 agents de 00h00 à 6h00

Du 19 août au 25 août 2019

Michel CALLIOT rappelle le fonctionnement des années antérieures et l'évolution des comportements de certains estivants accueillis sur le camping. La sécurité s'est nettement améliorée sur le site. Le renforcement de la surveillance, tel que détaillé ci-dessus et le recrutement de veilleurs de nuit contribuent à la qualité du service proposé. Une présence est assurée à l'accueil du camping, 24h/24 du 1^{er} avril au 30 septembre.

La qualité de l'entretien des sanitaires et la qualité du service de sécurité sont deux atouts incontestables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Madame le Maire à lancer une consultation pour une mission de gardiennage au camping municipal du Pont de l'Étang, pour la saison 2019, sur la base des périodes de surveillance énoncées ci-dessus.**

DELIBERATION N°2019-2-010 : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DE DECHETS POUR L'ANNEE 2017

RAPPORTEUR : Michèle MOISAN, Maire

Lors de sa séance du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire a pris acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'Eau Potable, d'Assainissement et déchets pour l'année 2017. Ces rapports sont tenus à la disposition du public au siège de Dinan Agglomération.

Conformément aux articles L.2224-5, L.1411-3, D.2224-3 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, ces documents sont soumis, pour information, à chaque commune adhérente à Dinan Agglomération et tenus à disposition du public au sein de la mairie.

Ces dossiers concernent :

Pour l'eau potable

- La Commune de Broons, Dinan Agglomération Centre, Guinefort, l'ex syndicat d'Evran, Pleudihen-sur-Rance, la Vicomte-sur-Rance, Saint-Helen, Plouasne, Plouer-sur-Rance, Plumaugat.

Pour l'assainissement collectif

- Dinan, Evran, Calorguen – Pleudihen-sur-Rance, Saint-Carné, Saint-Hélen, Trévron, Vildé-Guingalan, Saint-Juva, Saint-Judoce, Les Champs Géraux, Plouasne.

Pour l'assainissement non collectif

- L'ensemble des Communes adhérentes à Dinan Agglomération

Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

- Deux structures exercent la compétence Collecte des déchets sur le territoire : Dinan Agglomération et le Smictom Centre Ouest.
- Quatre structures exercent la compétence Traitement des déchets en tout ou partie sur le territoire : Dinan Agglomération, le Smictom Centre Ouest, le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) et Kerval Centre Armor.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE des rapports annuels sur le Prix et la Qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement et de déchets pour l'année 2017 pour les établissements listés ci-dessus.**

DELIBERATION N°2019-2-011 : INTEGRATION DE LA RUE DE L'ECUSSET AU CADASTRE

RAPPORTEUR : Didier CHOLET, Adjoint à l'Urbanisme – Jeunesse, affaires scolaires, petite enfance – Sport – Vie associative.

La zone d'activités de l'Epine Briend est desservie par une voie principale et des voies secondaires. La rue de l'Écusset ne semble pas figurer au cadastre.

Aussi, dans un souci de régulariser cette anomalie sur le plan administratif, il appartient au Conseil Municipal de solliciter la prise en compte de cette voie par les services du cadastre.

Didier CHOLET indique que la voie concernée part de l'entreprise ANGELY et dessert les différentes parcelles jusqu'à la société LE TOHIC.

Il précise qu'un travail avec les services de la Poste a été initié pour attribuer une numérotation aux habitations. Dans les lieux-dits, les maisons sont également numérotées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** que la voie principale qui dessert la zone d'activités de l'Epine Briend, entre Les Rues et la route départementale n°786 est la rue de l'Écusset,
- **DEMANDE** aux services du cadastre de Dinan de bien vouloir prendre en compte cette dénomination afin de la faire figurer sur l'ensemble des documents d'urbanisme concernés.

- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se référant à cette régularisation administrative.**

QUESTIONS DIVERSES :

PLUi-h : Réunion publique le 30 janvier 2019 à 19h à la salle des fêtes de Matignon.

Haut débit : Le plan national et le plan régional s'orientent vers le Très Haut Débit. La Bretagne, du regard de Mégalis, verra le THD en 2030. Dans l'immédiat, la montée en débit est en cours de réalisation. Pour la commune de Fréhel, le secteur du Vieux-Bourg est concerné. Techniquement, il s'agit d'alimenter une armoire pour desservir les usagers. Pour les montées en débit le réseau sera en cuivre, à la différence du Haut débit desservi par la fibre.

Ce dossier pose problème sur l'aspect financier. Mégalis prend 50% des frais d'opération à sa charge, les 50% restants sont à supporter par les collectivités. Usuellement, les Départements contribuent au financement, ce qui n'est pas le cas pour les Côtes d'Armor. De ce fait, il reviendrait à Dinan Agglomération de supporter deux millions d'euros supplémentaires pour les montées en débit, six millions d'euros étant déjà engagés au niveau communautaire pour le Très Haut Débit.

Ecole publique de Fréhel : Soirée chorale à la salle des fêtes, vendredi 1^{er} février 2019 à 20h15.

Carnaval : Cette manifestation n'aura pas lieu cette année sur la Commune.

Comité de Jumelage : Assemblée Générale le 22 février 2019 à la Grande Abbaye à 18h30

Réception Fleurissement et illuminations : Samedi 9 février 2019 à 11h la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,